

ARCHIVES



## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 92 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 64 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel

pour publication immédiate

N° 89/25

Le 18 décembre 1989

Affaire de l'Incident aérien du 3 juillet 1988  
(République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)

### Fixation de délais

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans l'affaire de l'Incident aérien du 3 juillet 1988 (République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique) portée le 17 mai 1989 devant la Cour par le Gouvernement de la République islamique d'Iran, la Cour a, par ordonnance du 13 décembre 1989, fixé comme suit la date d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour le mémoire de la République islamique d'Iran, le 12 juin 1990;
- pour le contre-mémoire des Etats-Unis d'Amérique, le 10 décembre 1990.

La suite de la procédure est réservée.